



PRÉFET DU NORD

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

☎ 03.20.30.56.83

Commune de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La S.A.S.U PANAFRANCE DEVELOPPEMENT - siège social : 36 Avenue Hoche - 75008 PARIS - a déposé un dossier en vue d'exploiter une plate forme logistique, à CAMPHIN-EN-CAREMBAULT ZAC DE CAMPHIN CAREMBAULT, comprenant les activités principales suivantes soumises à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

1510-1 Entrepôts couverts

1530-1 Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues

1532-1 Bois ou matériaux combustibles analogues

2663-1-a et 2663-2-a Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères

ainsi que diverses activités soumises à enregistrement au titre de la rubrique n° 1511-2, et soumises à déclaration au titre des rubriques n° 4331-3, 4722-2, 4755-2b, 2662-3, 2925

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette demande sera soumise à enquête publique en mairie de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT du 4 avril 2016 au 4 mai 2016 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Madame Pierrette MAILLARD, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, le 4 avril 2016 de 14 heures à 17 heures, le 13 avril 2016 de 9 heures à 12 heures, le 30 avril 2016 de 9 heures à 12 heures et le 4 mai 2016 de 14 heures à 17 heures.

Les observations écrites ou orales auxquelles la demande susvisée donnerait lieu devront, avant l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, être consignées au registre ouvert à cet effet, lequel restera à la disposition du public pendant le même temps en mairie de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT. Des observations peuvent être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique à la Préfecture du Nord aux heures d'ouverture du public, ou sur le site internet (www.nord.gouv.fr- Rubrique ICPE – autres ICPE – agricoles, industrielles, etc - autorisations) ou auprès des mairies consultées lors de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.